

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

## **Décision du 1er septembre 2016 de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects à Bordeaux actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI.**

*NOR : FCPD1624371S*

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects à Bordeaux,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État.

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects.

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Vu la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI conclue le 30 juin 2016 entre la direction générale des douanes et droits indirects, représentée par Hélène CROCQUEVIEILLE, directrice générale et la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux, représentée par Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional à Bordeaux.

Décide

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de la délégation de gestion administrative des carrières susvisée, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes, en fonction au sein du centre de services des ressources humaines (CSRH) :

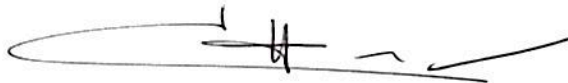
- Mme Catherine CHERVI-DRAN, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, adjointe au chef du CSRH,
- Mme Caroline LEGAVE, inspectrice principale de 2<sup>ème</sup> classe, chef du département « carrière et rémunération »,
- M. Pascal GHEWY, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chargé de mission,
- Mme Catherine OLLIVIER, inspectrice régionale de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe du département « expertise et supervision ».

A effet de signer, dans les limites fixées par l'article 2 paragraphe 2 de la convention, l'ensemble des actes repris en son annexe n° 1,

**ARTICLE 2** – La présente décision sera publiée au bulletin officiel des douanes.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2016

L'administrateur général des douanes  
Directeur interrégional des douanes  
et droits indirects à Bordeaux

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval on the left, followed by a vertical stroke, a horizontal stroke, and a long, sweeping tail that extends to the right.

Jean-Roald L'HERMITTE